



Conseil régional du Centre – Val de Loire
9, rue Saint Pierre-Lentin
CS 94117
45041 Orléans Cedex 1
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18
www.regioncentre-valde Loire.fr

Délibération de la Commission Permanente

CPR N° 20.07.31.05

OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt

CAP filières

Révision du CAP Viticulture 3^{ème} génération et modification du projet afin de permettre la mise en place d'aides adaptées à la crise liée au coronavirus

Approbation d'une convention (modification du cadre d'intervention du CAP viticulture 3^{ème} génération)

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **11 septembre 2020** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 4 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire ;

Vu la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole ;

Vu la délibération CPR n° 18.09.31.06 du 17 octobre 2018 approuvant le CAP viticulture 3^{ème} génération ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Économique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » réunie le 4 septembre 2020.

DECIDE

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise en place du CAP viticulture 3^{ème} génération (**annexe 1**), les fiches révisées (**annexe A**) et le budget prévisionnel révisé (**annexe B**).
- de modifier en conséquence la délibération du 17 octobre 2018 (CPR 18.09.31.06).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à l'avenant au CAP viticulture 3^{ème} génération.

Le Président du Conseil régional,



François BONNEAU

SIGNE ET AFFICHE LE : 11 SEPTEMBRE 2020

N .B : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr> dans ce même délai.



**AVENANT n° 1 AU CONTRAT D'APPUI AU PROJET
VITICULTURE 3^{ème} Génération**

Entre,

La Région Centre-Val de Loire, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117 - 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 11 septembre 2020 (CPR n° 20.07.31.04), ci-après dénommée « La Région »,

d'une part,

ET

l'ARFV – Association Régionale Filière Vins Centre, Siret n°51338936100017, ayant son siège situé 11 Place du Château 41000 BLOIS 9, représenté par son Président, Monsieur Vincent NIVET,

ET

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Philippe NOYAU,

d'autre part,

VU le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

VU les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

VU le régime notifié SA.50388 (2018/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

VU le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles"

VU le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones

rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

VU le régime d'aides exempté n° SA 41075 (2015/XA), relatif aux aides aux actions de promotion en faveur des produits agricoles pour l'année 2015, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

VU le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

VU le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

VU le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

VU la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

VU la délibération DAP n° 18.05.09 du 18 octobre 2018 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission permanente,

VU la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

VU la délibération DAP n°17.02.05 des 29 et 30 juin 2017 approuvant la nouvelle politique agricole,

VU la délibération de la CPR du Conseil régional n° 18.02.31.11 du 17 octobre 2018 adoptant le programme relatif au CAP Viticulture 3G,

Il a été convenu ce qui suit,

Article 1

Les fiches et le budget modifiés sont présentés en annexes A et B.

Article 2

L'article 4 relatif au **budget** est modifié comme suit :

La Région affecte une subvention globale maximum de **3 117 875 € maximum (2 505 425 € au titre de la politique agriculture et 612 450 € au titre du FEADER)** pour la réalisation du programme Viticulture 3^{ème} Génération révisé.

Les fiches actions révisées (annexe A) et le tableau récapitulatif (annexe B) présentent par volet les actions révisées et opérations éligibles à une aide régionale.

L'article 5 relatif aux « **engagements des crédits pour le CAP Viticulture 3^{ème} génération** » est modifié comme suit

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du Centre – Val de Loire.

Article 3 :

Les autres articles restent inchangés.

Fait à Orléans, le 11 septembre 2020,
en 2 exemplaires originaux

Pour le Président du Conseil Régional
Et par délégation
Le Vice Président

Le Président de l'ARFV

Harold HUWART

Vincent NIVET

Le Président de la Chambre Régionale
d'Agriculture du Centre-Val de Loire

Philippe NOYAU

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe A : Maintenir le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.1 : « Pérenniser le vignoble »

MODIFICATION DE L'ACTION SUITE MI-PAROURS

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Le vignoble est confronté à de nombreux aléas qui remettent en cause sa pérennité : dépérissement de la vigne causé notamment par l'esca, les maladies du bois (mildiou...), les aléas climatiques (gel, grêle...).</p> <p>Par ailleurs, les producteurs bios disposent aujourd'hui de dérogations leur permettant d'utiliser des plants de vigne conventionnels. Cette dérogation devrait s'arrêter prochainement, il est donc nécessaire de l'anticiper.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Pérenniser le vignoble de la région.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none"> 1. Déclinaison du Plan National Dépérissement du Vignoble (PNDV) à l'échelle régionale. <ul style="list-style-type: none"> - Réunions du groupe de travail constitué d'Interloire, de l'IFV et des Chambres d'agricultures (Centre-Val de Loire et Pays de la Loire). - Participation à des AAP nationaux en lien avec la thématique (AAP recherche PNDV, Projet Longvi...),* offre de formation, matériel végétal - Publications sur le site dédié https://www.plan-deperissement-vigne.fr/ 2. Flavescence dorée : recherche d'une méthodologie d'observation par imagerie. 3. Amélioration de la qualité du matériel végétal : <ol style="list-style-type: none"> 3.1 Diffusion et accompagnement des bonnes pratiques <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration et validation d'une méthodologie pour décliner la démarche sur les cépages volontaires - Mise en place d'un groupe de travail avec les cépages volontaires - Soutien des recherches sur la diversité génétique et diffusion également de ces ressources dans le vignoble. 3.2 Anticipation de la fin de la dérogation pour la production de plants bios <ul style="list-style-type: none"> - Réunion d'échanges entre viticulteurs et pépiniéristes intéressés par la démarche pour lancer un groupe de travail - Participation et finalisation d'élaboration d'un cahier des charges <p>En fonction des résultats de ces deux premières étapes, une révision de cette action sera réalisée à mi-parcours pour poursuivre éventuellement sur la création d'une filière régionale de production de plants bios.</p>

	<ol style="list-style-type: none"> 4. Réflexion prospective sur les aléas climatiques (PEI Climenvi) 5. Protection du vignoble contre le gel et la grêle (Voir Fiche A4) 6. Etude des autres systèmes pour faire face aux aléas (expertise des systèmes assurantiels, fiscalités des stocks, VCI...) dans le cadre du plan national viticole des EGA (Etat Généraux de l'Alimentation) 7. Accompagnement financier du renouvellement du vignoble (voir Fiche A4) 8. Etudes terroirs : Elaboration de référentiels cartographiques à grandes échelle sur les facteurs environnementaux du terroir (géologie, pédologie, climatologie) pour nourrir la réflexion des opérateurs autour de la localisation du vignoble et des itinéraires techniques au niveau collectif et individuel dans le cadre de l'optimisation du potentiel de production et de l'adaptation au changement climatique.
4. Bénéficiaire de la subvention	CEPS SICAVAC/ Biocentre
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pérenniser le vignoble de la région. - Pérenniser la filière bio par la création de plants bios. <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion des travaux de CEPS/SICAVAC - Cahier des charges de production de plants bio - Nombre d'hectares protégés contre le gel et la grêle
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<ol style="list-style-type: none"> 1. IFV /Interloire 3.1. CEPS/SICAVAC 3.2. Biocentre / Loire Vin bio 4. Chambres d'agriculture / VinOpôle
8. Partenariat	Chambres d'agriculture, interprofessions, Filière
9. Coût total estimé	<p>3.1. journée régionale (fiche E1) pour la communication des travaux</p> <p>3.1. extension de la démarche à d'autres cépages régionaux : réduction de nombre de jours surestimé à la mise en place du CAP : passage de 55 à 40 jours : 40 X 550 €/j = 22 000 €</p> <p>3.2. 15 jours d'animation (base 400€/j) : 6 000 €</p> <p>8. entre 120 € et 150 €/ha soit 400 000 € pour 2 appellations en prévision</p>
10. Aide Régionale	<p>3.1. journée régionale (fiche E1)</p> <p>3.1 : 2 500 € / an au lieu de 5 000 € /an sur une durée de 2 ans maximum dans le cadre du cadre d'intervention « animation des actions collectives du cap » et dans le cadre du règlement « de minimis » soit 5 000 € d'aide</p> <p>3.2 : financement dans le cadre de la convention annuelle Biocentre /Conseil Régional</p>
11. Participation autres financeurs	ARFV / France Agrimer / Interprofessions

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe A : Maintenir le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.2 : « Accompagner les acteurs de la filière dans une approche globale »

MODIFICATION DE L'ACTION SUITE MI-PARCOURS

1. Contexte et problématique de la filière	L'offre des vins du Val de Loire n'est pas structurée, elle n'est pas lisible pour le consommateur en tant que « Val de Loire ». Elle l'est pour certaines appellations mais pas dans une dimension Bassin.
2. Objectifs de la filière	Permettre aux ODG de définir leur stratégie de positionnement pour les pérenniser. Permettre aux viticulteurs de produire et de commercialiser leur gamme en assurant leur viabilité économique.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	1-A destination des Indications Géographiques (IG) <ul style="list-style-type: none">- Définition d'un cadre commun d'analyse globale du positionnement stratégique « marchés ».- Appropriation de la démarche par les IG et adaptation du cadre aux spécificités de chacun.- Définition d'une stratégie de positionnement des IG dans une cohérence de bassin à l'aide d'outils à définir. Dans le cas où une ODG souhaiterait construire une filière locale, elle devra avoir effectué au préalable l'analyse de positionnement stratégique. 2. A destination des viticulteurs (mise en application du point précédent) Evaluer la rentabilité actuelle de l'entreprise et évaluer les impacts d'un changement de pratique (outils de production / commercialisation/structuration du vignoble...) 2.1 Elaboration d'un outil informatique et aide à l'appropriation par les viticulteurs (tutoriel, formation...) 2.2 Réaliser une analyse « stratégie d'entreprise » 3. Accompagner les viticulteurs dans l'amélioration de leur produit pour une création de valeur et en adéquation avec la stratégie de l'IG. <ul style="list-style-type: none">- Formation et communication des modèles de production (production de raisin et vinification)- Suivis œnologiques- Cohérence des itinéraires techniques- ... Ces audits devront ressortir des indicateurs consolidés et anonymés à l'usage des IG et des Interprofessions.

4. Bénéficiaire de la subvention	IG / Viticulteurs / Chambres d'agriculture / Prestataire de l'audit
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Les stratégies de positionnement des IG - Visibilité de la structuration de l'offre Val de Loire Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'IG inscrites dans la démarche - Nombre d'analyses d'entreprises réalisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ODG/CVVL/FAV(s)/ FUVV/ Chambres d'agriculture
8. Partenariat	INTERLOIRE Commission Marché Economie Prospective et commission d'Interloire et BIVC
9. Coût total estimé	1. surestimation du nombre d'ODG à la mise en place du CAP passage de 23 ODG à 16 ODG : 16 X 10 000 € = 160 000 € 2.1. 3 jours d'animation à 550 €/j soit 1 650 € , 3. surestimation du nombre d'entreprises accompagnées passage de 600 à 207 entreprises : 207 x 2 j x 550 € soit 227 700 € + le coût du conseil du Labo Chambre Agriculture 41 pour 120 000 €
10. Aide Régionale	1. Aides pour les 16 IG dans le cadre « animation des actions collectives » 50% de 10 000 € de dépense éligible maximum soit 80 000 € ramené à 76 690 € 2.1 : Pas de demande de financement 3. Aides dans le cadre « conseils aux exploitants agricoles et forestiers » 50% de 227 700 € soit 113 850 € + l'aide au conseil du Labo de la Chambre d'agriculture 41 : 96 000 € (80 % de 120 000 €, soit 24 000 €/an)
	Syndicats viticoles Les vigneron 2.2 France Agrimer dans le cadre des aides aux audits des caves particulières

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe A : Maintenir le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.3 : « Accompagner les entreprises dans de nouveaux débouchés en misant sur la notoriété des vins du Val de Loire »

MODIFICATION DE L'ACTION SUITE MI-PARCOURS

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La demande pour les vins ligériens hors de nos frontières a progressé significativement en 2016 en volume. La croissance de la valeur est supérieure à celle des quantités, démontrant la valorisation des vins du Val de Loire à l'export.</p> <p>Le Val de Loire dispose d'atouts touristiques majeurs autour de son fleuve, ce qui en fait un lieu incontournable de visite. La filière viticole est emblématique de ce territoire et participe à la mise en valeur des paysages et du patrimoine.</p> <p>Le vignoble régional est par ailleurs exemplaire en termes de développement de la viticulture biologique avec une part de surfaces en AB supérieure à la moyenne nationale.</p> <p>Depuis la validation du CAP en 2018, le contexte a évolué : la demande en produits issus de l'Agriculture Biologique augmente, la Région a validé un Plan Régional AB 2020-2022 et un plan de relance touristique régional et national suite à la crise sanitaire.</p> <p>La filière doit s'appuyer sur ces éléments pour permettre aux viticulteurs de sécuriser leurs débouchés tant sur les plans internationaux, nationaux et locaux. Elle a un rôle majeur à jouer dans le rayonnement touristique régional.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Accroître la notoriété et l'image de cette grande région viticole pour créer sur le terrain des conditions favorables à l'essor des entreprises sur les plans locaux, nationaux et export</p> <p>Valoriser la marque Vins du Val de Loire en présentant des actions complémentaires les unes des autres pour présenter la diversité de nos appellations.</p> <p>Simplifier la compréhension des consommateurs aux appellations en rendant l'offre Loire moins complexe et plus accessible,</p> <p>Présenter l'offre des vins du Val de Loire à partir d'éléments qui lui sont propres et spécifiques - pour pouvoir continuer à revendiquer notre origine française et nous valoriser - tout en nous démarquant des autres régions viticoles.</p> <p>Permettre aux viticulteurs de diversifier leur offre en assurant la rentabilité.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Développer l'export</p> <p><u>1-Soutien des programmes collectifs des interprofessions</u></p> <p>En fonction de la position actuelle des Vins du Val de Loire, des perspectives de développement à trois ans, et des budgets disponibles, les objectifs de communication diffèrent selon les destinations.</p>

Il s'agira de faciliter le référencement, les courants d'affaires et d'accroître les volumes en influant sur la consommation de nos clients actuels et potentiels. Ceci se réalisera par :

- une stratégie offensive aux USA et au CANADA
- une stratégie défensive sur nos marchés historiques européens : le Royaume Uni, La Belgique et l'Allemagne
- une stratégie d'accompagnement en Australie et sur les destinations où le kit pédagogique a été développé. Cela passera par des manifestations où les professionnels sont représentés par des actions de formation type master class ou d'image type déjeuner de presse.

2- Accompagnement individuel des entreprises

- définition de la politique prix (voir fiche A.2 : analyse stratégique)
- participation à des salons pros en lien avec le programme collectif

Ces actions pourront être complétées par des actions des ODG en cohérence avec les programmes des interprofessions, potentiellement dans le cadre d'une filière locale.

Diversifier l'offre de commercialisation : l'œnotourisme

3- Professionnalisation (rentabilité) de l'accueil en cave pour encourager la vente directe et les circuits courts (continuité du travail en cours)
Veille sur les circuits de commercialisation innovants (internet...)

4- Soutien au programme collectif du BIVC. Ces actions pourront être complétées par des actions des ODG en cohérence avec les programmes des interprofessions.

Promotion du réseau « Vignobles et Découvertes » dans le Centre-Loire par Atout-France : Berry-Centre Loire et Sancerre-Pouilly-Giennois.

Animation des deux destinations par le BIVC en lien avec les acteurs du tourisme locaux (Offices de Tourisme, AD2T du Cher, CRT Centre-Val de Loire) :

- 4.1-Animation des deux destinations (réunions, information, formations)
- 4.2-Intégration et suivi des prestataires « Vignobles et Découvertes » dans la communication numérique et papier des Vignobles du Centre-Loire (Internet, réseaux sociaux, application smartphone, leaflet,...).
- 4.3-Promotion des vignobles et du réseau des Caves Touristiques du Centre-Loire et Vignobles et Découvertes auprès du grand public.
- 4.4-Réalisation d'audits qualité auprès des caves touristiques.

5- Soutien au programme collectif d'Interloire. Ces actions pourront être complétées par des actions des ODG en cohérence avec les programmes des interprofessions.

Animation du comité de pilotage œnotourisme en Val de Loire par Interloire en lien avec les acteurs du tourisme (CRT Centre-Val de Loire, ADT, Offices du Tourisme etc..).

Sur le périmètre d'InterLoire, dans le cadre d'un plan d'actions annuel mutualisé, le comité qui regroupe la filière viticole et les institutions du tourisme, veille à la cohérence globale des actions ligériennes autour de l'œnotourisme :

- 5.1-Animation du réseau des caves touristiques et audits
- 5.2-Organisation de deux temps forts en Val de Loire : Vignes Vins et Randos et Val de Loire Millésime

	<p>5.3-Appui sur tous les outils à notre disposition (Promotion, Événementiel, Relations Publiques, Relations Presse, Digital et Achat d'Espace).</p> <p>5.4-Mise en place d'un observatoire économique de l'œnotourisme.</p> <p>6- <u>Accompagnement individuel</u> : former les entreprises à la notion de diversification de l'offre.</p> <p>7- <u>Veille sur les nouveaux modes de commercialisation</u></p> <p>Valoriser l'offre du vignoble & les appellations du Val de Loire</p> <p>8- <u>Soutien des outils pédagogiques des interprofessions</u> : production d'une carte du vignoble toutes AOP, d'un guide des appellations</p> <p>9- <u>Développer des évènements spécifiques aux vins bios</u> : Salon à destination des professionnels « Levées de la Loire »</p> <p>Suite aux évolutions des missions d'Interloire, les partenariats avec les restaurateurs relèvent de la compétence des ODG et non plus des interprofessions. Par conséquent, cette thématique constituera un des axes des filières locales potentielles.</p> <p>10- <u>œnologie et nouveaux modes de commercialisation</u> (Coop de France Centre) Animations pour améliorer la notoriété des vins de Loire (caveau, animation en GMS...) Amélioration de la visibilité des vins du Val de Loire sur le net : emploi d'une personne « net community ».</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Interloire, BIVC, viticulteurs
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux entreprises de développer le marché export avec succès - Permettre aux entreprises de diversifier leur offre avec succès <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par les interprofessions (compte-rendu d'activités) - Nombre d'entreprises accompagnées sur l'export et la diversification de l'offre - Nombre d'entreprises participant à des salons export - Nombre d'entreprises ayant développé un marché export - Nombre d'entreprises ayant développé une offre de diversification - Audience des sites internet, nombre de téléchargement des pages « Vignobles et Découvertes », retombées média, participation des prestataires aux actions des réseaux. - Réalisation du tutoriel
6. Calendrier de mise en œuvre	2020-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Interloire, BIVC, DEV'UP, Chambres d'agriculture, VEGEPOLYS

<p>8. Partenariat</p>	<p>Office du tourisme, syndicats viticoles, Coop de France</p>
<p>9. Coût total estimé</p>	<p>1. 2 015 000 € (750 K€ pour les USA, 350 K€ pour le Royaume-Uni, 200 K€ pour la Belgique, 150 K€ pour le Canada et l’Australie, 100K€ pour l’Allemagne, 105 K€ pour les autres pays, 140 K€ pour les salons et 70K€ en divers) 4 : total sur 2 ans 110 000 € (4.1 : 60 000 €, 4.2 : 10 000 €, 4.3 : 20 000 €, 4.4 : 20 000 €) 5 : 2 160 000 € pour les 4 années, soit 540 K€ par an (5.1 : 22K€, 5.2- VVR : 280 K€, Millésime Loire : 135 K€, 5.3 : 103 K€) 7: 4000 € (temps d’animation + stage au sein de VEGEPOLYS Centre-Val de Loire : prise en charge directe par ailleurs dans le cadre des missions de VEGEPOLYS auprès du Conseil régional) 8 : carte des vignobles : 25 000 €, guide des appellations 15 000 €. Financement ok si Région PDL y va également 9 : 4 Levées de la Loire : 16 000 € (pour mémoire) 10 : financement par le CAP Asso ou par la Direction de l’Industrie</p>
<p>10. Aide Régionale</p>	<p><u>1- Export</u> 166 000 € (88 000 € par an sur les 2 prochaines années). Les actions soutenues à la Région auront été validées au préalable par les instances de pilotage de ces programmes.</p> <p>2- Aide à la participation de salons professionnels : DEV’UP avec son cadre d’intervention</p> <p><u>4, 5 - Promotion des vins et œnotourisme</u> Enveloppe de 200 000 € (100 000 € par an sur les 2 prochaines années) avec une sous-enveloppe de 20% consacrée à des actions en faveur de l’Agriculture Biologique.</p> <p><u>Promotion des vins et Oenotourisme</u> - réalisation d’actions pour développer le réseau des caves labellisées et la mise en tourisme de ces caves; - réalisation d’outils de communication destinés à de multiples canaux. - des actions permettant une meilleure articulation de la promotion des vins avec les acteurs professionnels et institutionnels du tourisme, notamment les offices de tourisme, seront proposées dans le programme d’actions.</p> <p><i>La marque ombrelle vins du « Val de Loire » sera soutenue notamment à l’international et auprès des restaurateurs.</i></p> <p><i>Ce programme sera validé chaque année par la Vice-Présidente en charge de l’alimentation et du tourisme.</i></p>

	<p>- mise en place d'évènement : Vignes Vins et Randos, pique-nique chez le vigneron, Bio t'y Foule...</p> <p><i>Application du nouveau cadre d'intervention régional sur les opérations de promotion du terroir et de la gastronomie. Ce programme sera validé chaque année par la Vice-Présidente en charge de l'alimentation.</i></p> <p>7- Financement dans le cadre de la convention annuelle VEGEPOLYS /Région</p> <p>9- Financement dans le cadre de la convention annuelle Biocentre/Région</p> <p>Soit une enveloppe de 366 000 € pour les 2 prochaines années 2021-2022</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>DEV'UP, VIVEA</p>

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe A : Maintenir le potentiel de production et la compétitivité des entreprises

Action A.3 Bis : « Plan de relance de la communication suite à la crise sanitaire »

NOUVELLE ACTION SUITE MI-PARCOURS

<p>1. Contexte et problématique de la filière</p>	<p>La crise conjoncturelle Covid-19 a un impact indéniable sur les entreprises viticoles et vient s'ajouter à la crise structurelle antérieure : Brexit, taxes USA, baisse régulière de la consommation de vin en France (-6 % en 2019).</p> <p>La période de confinement a entraîné une baisse de chiffres d'affaires estimée entre 15 et 100 % selon les caractéristiques des entreprises. Les volumes non commercialisés pendant la période de confinement pèsent sur les stocks et la santé économique avec une trésorerie des entreprises sous tension.</p> <p>La situation économique des entreprises viticoles de la région Centre-Val de Loire risque de se dégrader fortement dans les mois à venir, notamment à l'automne.</p> <p>La Région Centre-Val de Loire a validé un plan de Mobilisation régionale pour le tourisme pour soutenir les acteurs, relancer la fréquentation et accompagner la transition écologique. Une campagne de communication, de plus de 700 K€ est déjà lancée afin d'inciter les clientèles régionales et parisiennes à découvrir ou redécouvrir les richesses touristiques et patrimoniales du Centre-Val de Loire. Par ailleurs, un site « envie de vacances en Centre-val de Loire » propose des destinations et des séjours clés en main. La dimension oenotouristique est une composant de ce plan.</p> <p>https://www.enviedevacances-centrevaldeloire.com/nos-destinations/</p> <p>Au-delà de ce plan de mobilisation régional, des actions sont à mener pour soutenir les vins du Val de Loire après cet épisode de confinement.</p>
<p>2. Objectifs de la filière</p>	<p>Réveiller l'enthousiasme des consommateurs</p> <p>Stimuler l'intention d'achat via plus d'accessibilité, de proximité, de connivence, de contemporanéité.</p> <p>Améliorer l'attractivité des Vins du Val de Loire, dans toutes ses composantes : vins issus de la viticulture biologique (AB), Haute Valeur Environnementale (HVE), conventionnelle, notamment par la projection d'une de ses valeurs immatérielle et aspirationnelle, proche des tendances de consommation de demain.</p>
<p>3. Contenu de l'action</p> <p>+ public cible si différent du bénéficiaire de la subvention</p>	<p>1. Programme d'action Interloire</p> <p>Co-construit avec les ODG, le plan de relance doit permettre de financer en France et à l'étranger des actions visant à stimuler les intentions d'achat sur les périodes de l'été et de l'automne.</p> <p>Une attention particulière sera portée envers la production AB.</p> <p><u>1.1 En France : 80% du budget global</u></p> <p>Presse :</p> <p>30 parutions dans les spéciaux vins de la presse nationale</p>

Radio :

1 radio nationale (RTL), 130 radios régionales
8 messages Appellations, 1 jingle commun,
144 spots nationaux, 117 spots par radio régionale. Chaque message passera
18 fois en national et 15 fois sur chaque radio régionale.

Affichage 2m2 : 1 388 panneaux

Campagne centre commerciaux multi-enseignes : Paris, Banlieue et Grand
Ouest (15 villes)

Campagne proche magasins de proximité Monoprix : Paris

Campagne réseaux urbains : 11 villes (dont Blois, Tours et Orléans)

Digital :

Activation des réseaux sociaux : Facebook, Instagram, You tube

Campagne influenceurs

Achat de bannières : Life style, météo, spécialistes, cuisine, écologie, voyage ...

Prise de parole sur le 2^{ème} semestre :

Création et mise en ligne de 47 contenu Vins du Val de Loire : reportages,
vidéos, fiches produits, accords mets/vins, interview sommeliers

1.2 A l'étranger : 20% du budget global

Belgique : Campagne Radio Nostalgie + Bel RTL en liaison avec 70 Cavistes

Royaume Uni : Activer le réseau cavistes et l'afflux des ventes en ligne

Allemagne : Blogger Battle. Gagner en notoriété en créant un engagement
autour des produits via les influenceurs, montrer leur diversité et les inscrire
dans le quotidien des habitudes alimentaires des Allemands

Taste France Magazine : 1 campagne internationale de promotion dans 7
pays prioritaires : Allemagne - Royaume-Uni - Canada - États-Unis Japon - Chine
- Hong-Kong. 2 cibles : consommateur final et prescripteurs/influenceurs
Taste France Magazine est le premier média international tendance dédié à la
promotion des produits français.

2. Programme d'action BIVC

Une attention particulière sera portée envers la production AB.

2.1 En France :

Stratégie de communication : définir le socle de communication des vins du
Centre-Loire.

Relations presse : Bar à Vins, Bureau de presse (CP, accueil presse, dossier de
presse) et un « event » à Paris

Supports : création de nouveaux supports photos, vidéos, PLV

Digital : développer présence sur les réseaux sociaux : Facebook, Instagram et
améliorer le positionnement sur Google

2.2 A l'export :

Des actions à destination des consommateurs sont programmées aux Pays-Bas,
Royaume-Uni et Belgique.

Pays-Bas : diffusion de 5 vidéos (1 vidéo/jour/appellation) sur les réseaux
sociaux.

Royaume-Uni : Table ronde avec des acheteurs

	<p>3. Programmes d'action des ODG non ressortissantes des interprofessions : Valençay, Orléans/Orléans Cléry, Cheverny/Cour-Cheverny, Montlouis sur Loire, Bourgueil.</p> <p>Ils seront détaillés lors de la demande d'aide Une attention particulière sera portée envers la production AB.</p>																		
4. Bénéficiaire de la subvention	Interprofessions /ODG Valençay, Orléans/Orléans Cléry, Cheverny/Cour-Cheverny, Montlouis sur Loire, Bourgueil																		
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre aux entreprises de relancer leurs ventes - Permettre aux entreprises de développer leurs ventes en France et à l'export <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions menées par les interprofessions (comptes rendus d'activité) - % de développement du volume global de ventes - Audience des réseaux sociaux 																		
6. Calendrier de mise en œuvre	2020/2021																		
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	Interloire BIVC ODG Valençay, Orléans/Orléans Cléry, Cheverny/Cour-Cheverny, Montlouis sur Loire, Bourgueil																		
8. Partenariat	ODG																		
9. Coût total estimé	<p>1.1 : 793 000 € pour toutes les IG ressortissantes d'Interloire soit un total de 181 600 € pour la zone des IG en Région Centre Val de Loire (22.7%)</p> <p>1.2 : 164 000 € pour toutes les IG ressortissantes d'Interloire soit un total de 37 228 € pour la zone des IG en Région Centre Val de Loire (22.7%) Soit un total de 218 828 € pour 1.1 et 1.2.</p> <p>2 : 201 000 €</p> <p>3 : 50 000 € (montant estimé)</p>																		
10. Aide Régionale	<p>72 372.50 € répartis de la manière suivante*:</p> <table border="1" data-bbox="579 1543 1211 1915"> <thead> <tr> <th>Zones</th> <th>Subvention €</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Interloire</td> <td>43 432.97</td> </tr> <tr> <td>BIVC</td> <td>19 869.28</td> </tr> <tr> <td>Valençay</td> <td>652.95</td> </tr> <tr> <td>Cheverny/Cour-Cheverny</td> <td>2 523.84</td> </tr> <tr> <td>Bourgueil</td> <td>4 188.35</td> </tr> <tr> <td>Montlouis sur Loire</td> <td>1 515.65</td> </tr> <tr> <td>Orléans/Orléans Cléry</td> <td>189.46</td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>72 372,50</td> </tr> </tbody> </table> <p>*calcul sur la base des surfaces récoltées en 2019 sources douanes Chaque dossier sera examiné au regard de l'attention portée à la viticulture en AB.</p>	Zones	Subvention €	Interloire	43 432.97	BIVC	19 869.28	Valençay	652.95	Cheverny/Cour-Cheverny	2 523.84	Bourgueil	4 188.35	Montlouis sur Loire	1 515.65	Orléans/Orléans Cléry	189.46	TOTAL	72 372,50
Zones	Subvention €																		
Interloire	43 432.97																		
BIVC	19 869.28																		
Valençay	652.95																		
Cheverny/Cour-Cheverny	2 523.84																		
Bourgueil	4 188.35																		
Montlouis sur Loire	1 515.65																		
Orléans/Orléans Cléry	189.46																		
TOTAL	72 372,50																		

**11. Participation autres
financeurs**

Conseil Régional Pays de la Loire, France Agrimer

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe A : Maintenir des capacités de production et la compétitivité des entreprises

Action A.4 : « Accompagner les investissements »

MODIFICATION DE L'ACTION SUITE MI-PAROURS

1. Contexte et problématique de la filière	<p>L'accompagnement de la filière vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement est effectif depuis plusieurs années au travers de différents dispositifs existants (ferme DEPHY, GIEE , approche système ECOVITI...). Dans ce contexte les entreprises doivent s'adapter dans du matériel limitants les intrants et limitant également l'impact environnementale de l'activité.</p> <p>Suite au gel de 2016, une étude régionale sur la protection du vignoble de la région Centre Val de Loire a été menée par la Chambre d'Agriculture de l'Indre et Loire en collaboration avec les Chambres d'Agriculture du Loir et Cher, du Cher et du SICAVAC.</p> <p>Renforcée par les conséquences du gel de 2017, la volonté et la priorité de la filière viticole est de produire du vin en protégeant son vignoble contre les aléas gel et grêle.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Adapter son outil de production aux évolutions environnementales et sociétales, aux aléas climatiques.</p> <p>Etablir une approche collective pour aborder de façon plus optimum les démarches environnementales au service de tous.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<ol style="list-style-type: none">1. Aides à la structuration du vignoble (plantation, complantation, marcottage, greffage sur place, curtage)2. Soutenir les investissements matériels pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales<ul style="list-style-type: none">- Outils limitant les intrants phytosanitaires : système de traitement localisé sur le rang (cuve, rampe...), système d'injection directe de la matière active, système de confinement et récupération des excédents de bouillie, panneaux de récupération des bouillies,... matériel de précision, traitement face par face, kit de rinçage extérieur des cuves, automatisation de rinçage,....- Outils de désherbage mécanique et de travail du sol entre les rangs et sur les rangs, de gestion des couverts végétaux et des engrais verts.- Outils de gestion des amendements : composteurs et épandeurs à fumier3. Soutenir les investissements collectifs dans et hors CUMA notamment les plates-formes de lavage des matériels viticoles. (traitement des résidus)

	<p>4. Aides à l'implantation de haies (biodiversité et anti-dérive)</p> <p>5. Protéger son vignoble contre les aléas climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - tours anti-gel, soufflerie à air chaud, matériel d'aspersion - Protection contre la grêle <p>6. Accompagnement individuel aux diagnostics et aides financières aux certifications agro-environnementales (Terra Vitis, HVE, AB, Agriconfiance, ...)</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Les entreprises viticoles / CUMA / syndicats viticoles, ADELFA
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entreprises compétitives et pérennes <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Surfaces plantées, - Nombre d'entreprises soutenues - Nombre de certifications environnementales
6. Calendrier de mise en œuvre	2018/2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARFV
8. Partenariat	Terra Vitis Loire, Biocentre
9. Coût total estimé	<p>2. Soutenir les investissements matériels pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales : sous-estimation des demandes d'investissement : coût estimé à 500 000 € (50 dossiers x 10 000 €)</p> <p>3. Soutenir les investissements collectifs dans et hors CUMA, notamment les plates-formes de lavage des matériels viticoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coût des aires de lavages collectives : 4 à 300 000 € soit 1 200 000€ - coût du conseil et appui technique collectif à la mise en place des aires de lavage : surestimation du nombre de jours à la mise en place du CAP : passage de 47 semaines à 10.5 semaines : 10.5 X 2 j soit 21 jours à 800 € maxi soit 16 428 € <p>4. 21 € (coût du mètre linéaire) x 2 000 m = 42 000 €</p> <p>5. Protéger son vignoble contre les aléas climatiques : 5 528 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> *Investissements individuels : 50 tours à 39 000 € et 10 700 €, soit 2 378 000 € *Investissements en CUMA : 50 tours à 39 000 €, soit 1 950 000 € * 100 ha d'aspersion à 12 000 €/ha, soit 1 200 000 € <p>6. 105 entreprises accompagnées au diagnostic : 105x550 = 57 750 €</p> <p>Sous-estimation du nombre d'entreprise certifiée à la mise en place du CAP : passage de 85 à 200 entreprises</p> <p>Aide à la certification : 200 x500 = 100 000 €</p>

10. Aide Régionale

2. Soutenir les investissements matériels pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales

* Outils de désherbage mécanique et de travail du sol : si le financement est possible dans le cadre des CRST (Trame verte et bleue fiche 34) ce financement serait privilégié. Dans le cas contraire la Région financerait ces investissements

* Outils limitant les intrants phytosanitaires : Si les Agences de l'eau (AESN ou AELB) financent ces outils, ce financement serait privilégié. Dans le cas contraire, la Région financerait ces investissements.

1 seul dossier pour la durée du CAP (si financement Région)

- Projet dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000€ et 10 000€ HT, la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :

Taux de base d'aide publique : **20%**

Bonifications :

+ 15 % pour les exploitations engagées en AB ou **+ 10%** pour les exploitations engagées dans un autre signe officiel de qualité (AOC/IGP)

Le taux d'aide publique et les bonifications / majorations sont ceux de chaque type d'opération du PDR et s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chaque CAP.

- Projet dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 € avec un plafond de dépenses éligibles de 90 000 €

- **Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles »** (en contrepartie du FEADER 2014-2020)

Pour les investissements productifs

- Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : **20%**
- Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un JA ou une exploitation engagée en AB) :

+ 10% pour les bénéficiaires prioritaires (JA ou exploitations engagées en AB ou dans un signe officiel de qualité (AOC/IGP)).

+ 10% pour les projets agro-écologiques : opérations d'économie d'énergie ou de réduction des intrants

+ 10% sur les territoires prioritaires au regard des enjeux de réduction d'intrants. (liste agence de l'eau)

- Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique) :

+ 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE.

+ 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un PEI.

- **Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant aide publique minimum) au titre du FEADER mais éligibles au CAP Viticulture**

- Taux d'aide publique : 20 %

Les investissements en CUMA seront financés par la ligne transversale CUMA (hors Cap filière)

*Outils de gestion des amendements : composteurs et épandeurs à fumier

Eligible au Cap Filière en investissement individuel :

- taux d'aide public : 20%

Enveloppe région à 141 536 €

7. Soutenir les investissements collectifs notamment les plates-formes de lavage des matériels viticoles dans ou hors PCAE

Aides au conseil et à l'appui technique : 50 % de 16 428 € soit **8 214 €**.

8. Aides à l'implantation de haies :

Aide CRST Via la fiche 34 de la Trame Verte et Bleue

5. Protéger son vignoble contre les aléas climatiques

* 2 dossiers maximum sur la durée du CAP

* pas de plafond de dépenses éligibles

* projets dont dépenses éligibles strictement supérieures à 10 000 €

* investissements éligibles :

- Système de protection contre la grêle
- Protection contre le gel : tours antigel, convecteurs à air chaud (de type Frostguard), protection par aspersion

La Région ne financera pas la protection par aspersion.

Dans le cas où certaines collectivités souhaiteraient le faire, elles pourront venir en co-financement du FEADER.

➤ **Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.51 « Anticipation des risques »** (en contrepartie du FEADER 2014-2020)

- Montant d'aide publique minimum par dossier : 5 000 €
- Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : **20%**
- Majoration du taux de base :

+ 15 % pour les projets collectifs (projet porté par des CUMA ou des GIEE)

+ 10 % pour les projets innovants :

➔ tout autre nouveau système de protection issu de l'expérimentation dans une station d'expérimentation (Institut Français de la Vigne pour la viticulture) et / ou qui sera validé par le comité régional de filière.

Montant maximal subventionnable limité à 35 000€ /tour pour les investissements en CUMA

➤ **Pour les projets non retenus (moins de 100 points / montant aide publique minimum) au titre du FEADER mais éligibles au CAP Viticulture**

- Taux d'aide publique : 20 %

Enveloppe région : 666 050 €

9. Aide au diagnostic et à la certification :

	<p>Prise en charge de 80 % au lieu de 50% de l'accompagnement au diagnostic à la mi-parcours = 40 875 €</p> <p>Prise en charge de 80% du coût de la certification si celle-ci répond à l'amélioration des pratiques environnementales (HVE) sinon 60% du coût de la certification plafonné à 500 € = 69 000 €</p> <p>NB : aide à la certification agriculture biologique via le dispositif régional d'aide à la certification AB hors CAP.</p>
<p>11. Participation autres financeurs</p>	<p>1. aide à la restructuration du vignoble France Agrimer</p> <p>4. Etat/ Conseils départementaux</p>

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.1 : «Communiquer positivement sur l'attractivité du territoire, la filière viticole et ses métiers»

MODIFICATION DE L'ACTION SUITE MI-PAROURS

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La Région Centre-Val de Loire est un bassin historique de production de vins dispose d'un savoir-faire et d'une structuration de filière performante. On constate que les métiers, les débouchés et les perspectives d'évolution sont méconnus et n'attirent pas de futurs salariés ou repreneurs (offres non pourvues).</p> <p>Même des candidats intéressés par la filière ne se tournent pas spontanément vers la région Centre-Val de Loire pour venir y travailler.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Encourager les chefs d'exploitation à porter un discours attractif</p> <p>Donner une image positive de la filière dans toute la société</p> <p>Attirer des candidats vers les métiers de la viticulture afin de garantir le renouvellement des structures professionnelles.</p> <p>Rendre attractif le métier dans le territoire pour de potentiels actifs viticoles et leur famille.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Création d'un argumentaire et d'un support de communication Valoriser la filière viticole et ses organisations professionnelles</p> <ol style="list-style-type: none">1. Elaboration d'un Guide institutionnel de la filière du Val de Loire2. Elaboration d'un Guide économique de la filière du Val de Loire3. Rédaction d'un argumentaire positif4. Définition et réalisation et d'un support (vidéo...) et d'un plan de diffusion <p>Le point 3 et 4 sera réalisé avec un attaché de presse ou une agence de communication (a caler)</p> <p>Diffusion de cet argumentaire (notamment sur le Web)</p> <ol style="list-style-type: none">5. Intervention dans les collèges et lycées : Programme de formation des interprofessions « les chemins de la vigne » à destination des collèges (production Vin&Société)6. Organiser la participation à des forums d'orientation des post-bac, forum job en collaboration avec les chambres d'agriculture, l'AREFA et l'APECITA...7. Organisation de visites d'entreprises et de caves coopératives aux établissements scolaires et de formations d'orientation, aux conseillers de SRPO (service régional pour l'orientation) ou de CEP (conseil en évolution professionnel).8. Promouvoir les métiers de la production viticole dans l'ensemble de la société par des temps d'échanges et de rencontres entre les vignerons et le grand public (Ferm'expo...)

	9. Constitution d'un réseau d'ambassadeurs métiers/terroirs CVL et témoignages
4. Bénéficiaire de la subvention	ARFV / Interprofessions / Vignerons Indépendants/Coop de France
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de l'attractivité de la filière - Augmentation du nombre de réponses aux offres d'emploi en adéquation avec les besoins. - Augmentation du nombre de personnes en formation continue (découverte, insertion professionnalisation) et en apprentissage. <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Argumentaire et support de diffusion - Nombre d'interventions dans les collèges et lycées ou centres - Nombre de visites d'entreprises proposées - Nombre de personnes sensibilisées
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1 et 2 : Interprofessions 6 et 7 : lycées viticoles 3, 4 et constitution du réseau ARFV / FAV/ FUVC 8. Vignerons Indépendants, Coop de France</p>
8. Partenariat	Chambres d'Agriculture, Apecita, Arefa, lycées et CFA et CFPPA, Pôle Emploi, Maisons de l'Emploi, Terra Vitis Loire , Biocentre, Syndicats de Métier, VEGEPOLYS , Coop de France
9. Coût total estimé	<p>1 : 8 000 € 2 : 10 000 € (incluant le coût d'un stagiaire) 3 et 4 : prestation de 6 000 € 8. temps à passer surestimé à la mise en place du CAP. Action réalisée sur les 2 dernière années du CAP soit 8 000 €/an soit 16 000 € 9. Constitution du réseau d'ambassadeur : 3 j à 550 € soit 1 650 €</p>
10. Aide Régionale	<p>1 : 4 000 € 2 : Pas de demande d'aide sur la durée du CAP 3 et 4 : 3 000 € 8. 4000 € / an soit 8 000 € pour la fin du CAP 9. Constitution d'un réseau d'ambassadeur : pas de demande d'aide sur la durée du CAP</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.2 : «Gérer la ressource Humaine»

1. Contexte et problématique de la filière	Dans le contexte actuel et au vu des évolutions, les chefs d'entreprise doivent être polyvalents et détenir de nombreuses compétences. Ils sont amenés à savoir faire des choix stratégiques et à s'entourer. Faire les bons choix en terme de gestion du personnel et de management, avec le fort besoin de simplifier la gestion administrative. La filière viticulture recèle de nombreux emplois, mais le nombre de postes ne sont pas pourvus ou difficilement. Les chefs d'entreprise sont confrontés à des difficultés de recrutement. Manque de vivier de main d'œuvre préparée, que ce soit pour des postes en saisonniers ou en CDI, notamment au vignoble.
2. Objectifs de la filière	Mieux comprendre les enjeux des salariés dans la filière viticole et favoriser l'adéquation avec les attentes des employeurs pour rendre la filière attractive et pérenniser l'activité vitivinicole. Faciliter le recrutement, le management et la gestion de la main d'œuvre au sein des entreprises viticoles en évolution.
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Accompagner le vigneron dans les ressources humaines <ol style="list-style-type: none">1. Recensement et communication sur les dispositifs RH existants2. Recensement des bonnes pratiques3. Accompagnement individuel RH Favoriser la locomotion des candidats salariés <ol style="list-style-type: none">4. Réalisation d'un état des lieux de ce qui existe dans les autres filières5. Mise en place d'un plan d'actions en fonction des résultats Redonner de la perspective au métier de salarié <ol style="list-style-type: none">6. « Les assises de l'emploi en viticulture » Organisation d'une rencontre départementale de salariés (avec des ateliers d'échanges) sur leur vision du métier (technique, rémunération, leurs besoins, leurs ressentis) Organisation d'une rencontre départementale des employeurs sur les mêmes thématiques <ol style="list-style-type: none">7. Réflexion sur les suites à donner8. Evolution de formations si nécessaires Réfléchir à l'externalisation de la gestion des salariés saisonniers <ol style="list-style-type: none">9. Réalisation d'un état des lieux pour comprendre le manque d'intérêt des agences d'intérim du secteur tertiaire à travailler avec la filière10. Recensement des groupements d'employeur (intra et inter-filière) et leur mode de fonctionnement (localisation, coût, production...)11. Réponse à la problématique par la mise en place de GE ou la collaboration avec des agences d'intérim, inter filières Soutien aux démarches de valorisation des métiers (compagnons du devoir, concours de taille ...) et encourager la revalorisation des salaires Réformer la convention collective (nationale)

	Lobbying auprès des pouvoirs publics pour les sensibiliser à cette problématique
4. Bénéficiaire de la subvention	Chambre d'agriculture 37, Terra Vitis, ARFV
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'emploi de salariés compétents et motivés - Sensibiliser les viticulteurs à la RH Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'accompagnement RH réalisé - Tenue des assises de l'emploi en viticulture - Livrable du stagiaire sur la gestion des salariés saisonniers
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1,4 et 5 : Chambre d'agriculture 37 2 : Terra Vitis (fiche progrès) et VIF (fiches compétitivité) 6 : ARFV et Groupe formation et économie du vignoble du VinOpôle 7 : Chambres d'agriculture, groupe formation du VinOpôle 8, 9 et 10 : Chambre d'agriculture 37 11 : FAV/FUVC, ODG
8. Partenariat	Terra Vitis Loire, VinOpôle, MSA, AREFA, chambres d'Agriculture, Géhodes
9. Coût total estimé	1, 4, 5, 8, 9 et 10 : 2 Stagiaires 6 mois (salaire/charge et frais de déplacement) 6 000 € 2 : surestimation du nombre de jours passage à 3 300 € (8.25 j à 400 €/j) au lieu de 8 000 € prévu à la mise en place du CAP. 6 : 3 journées soit 9 000 €.
10. Aide Régionale	1, 4, 5, 8, 9 et 10 : 50% soit 3 000 € 2 : 50 % soit 1 650 € 6 : aide dans le cadre de « Communication des actions du CAP » : Pas de réalisation des assises
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.3 : « Trouver et accompagner les futurs installés »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Le diagnostic indique un nombre de producteurs en région Centre Val de Loire de 1 472 en 2015. La répartition par tranche d'âge montre que près de la moitié des exploitants (49%) ont 50 ans et plus. Les premières tranches d'âge montrent un déficit des jeunes viticulteurs : 23% des viticulteurs ont moins de 40 ans soit 338 en tout. Ceci traduit la difficulté à renouveler la profession</p> <p>Le diagnostic de la filière a mis en évidence la nécessité de renouveler les générations pour assurer sa pérennité. Le profil sociologique des candidats à l'installation évolue : on constate une augmentation des installations hors-cadre familiaux et des investisseurs extérieurs. Certains font part d'un sentiment d'isolement une fois installés et souhaitent être accompagnés par un pair.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Trouver des candidats à la reprise au sein et hors secteur viticole, voire hors agriculture.</p> <p>Accompagner les nouveaux installés post-installation.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Prospecter de nouveaux candidats</p> <ol style="list-style-type: none">1. Etude du vivier de candidats2. Définition des cibles puis création d'argumentaires adaptés et de supports de publicité3. Tenue d'un stand sur un salon au SIVAL (Angers) et/ou salon de l'entreprise (Paris) <p>Accompagner les futurs et nouveaux installés</p> <ol style="list-style-type: none">4. Recensement et centralisation 2 fois/an des nouveaux installés par l'ARV/FAV/FUVC (données fournies par les ODG, PAI...5. Analyse critique des différents schémas d'installation (pluri-activités, GAEC...) et élaboration d'une fiche de comparaison6. Réflexions sur l'opportunité d'espaces tests pour la phase transitoire de pré-installation en viticulture<ul style="list-style-type: none">- Recensement de ce qui se fait dans les autres régions pour la viticulture- recensement de ce qui se fait dans notre région pour les autres filières- Analyser la faisabilité juridique- Analyse de l'opportunité pour la viticulture- Recherche de site pour la mise en place : dans un lycée, chez un cédant ou en cave coopérative.

	<p>En fonction des résultats des étapes ci-dessous, le comité de filière décidera de l'opportunité de la mise en place de ces espaces.</p> <p>7. Accueil des nouveaux installés pour présentation à l'ensemble des adhérents de l'ODG.</p> <p>8. Constitution d'un réseau de référents</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un cahier des charges des missions des référents professionnels (missions, termes de la collaboration, thématiques d'accompagnement...) - Liste de référents à établir par les ODG <p>9. Elaboration d'un kit de bienvenue</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition du contenu du kit <p>10. Guido projet du CAP'installation : accompagnement au montage d'un projet</p> <p>Suivi projet post-installation : accompagnement sur les 4 premières années d'activité avec 2 niveaux de suivi</p> <p>Financement dans le cadre du CAP'installation</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	ARFV, Chambres d'agriculture
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation du nombre de candidats - Augmentation du nombre d'installations en viticulture <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de candidats inscrits au PAI et RDI - Nombre d'installations
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	<p>1, 2, 3, 5, 10 : CRA-CVL et Chambres d'agriculture</p> <p>4 ARFV/ FAV/ FUVVC/ODG</p> <p>6 CRA-CVL</p> <p>7,8,9 : ARFV/ FUVVC/ FAV/ ODG</p> <p>10 : CRA-CVL</p>
8. Partenariat	Caves coopératives, interprofessions
9. Coût total estimé	<p>1 et 2 : stagiaire pendant 6 mois : 6 000 € et temps d'encadrement : 20 jours à 550 €/j, soit 17 000 €.</p> <p>3 : tenue d'un stand au SIVAL et/ou salon de l'entreprise à Paris 20 jours CAs (installation/transmission et conseillers viticulture) x 550€ = 11 000 €</p> <p>CRACVL= 5 jours x 550€ = 2 750 €</p> <p>impression plaquette, poster ... : 4 000 €</p> <p>6 : stagiaire pendant 6 mois : 6 000 € et temps d'encadrement : 20 jours à 550 €/j, soit 17 000 €.</p> <p>8 : 5 jours d'animation à 550 €/j = 2 750 €</p> <p>9 : 5 jours d'animation à 550 €/j = 2 750 €</p>
10. Aide Régionale	<p>1 et 2 : 8 500 €</p> <p>3. 50 % de (11 000 + 4 000) : 7 500 €. Le temps CRA-CVL est pris en charge dans le cadre de la convention annuelle CRA-CVL/CR</p> <p>6. Pas de demande d'aide sur la durée du CAP.</p>

	8 : 1 375 € 9 : 1 375 €
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe B : Placer l'humain au cœur des entreprises viti-vinicoles

Action B.4 : « Accompagner les chefs d'entreprise dans leur transmission »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>Le diagnostic de la filière indique que la problématique de transmissions est de plus en plus présente et à prendre en compte afin d'assurer la pérennité de la filière régionale.</p> <p>Mais, cette phase de l'entreprise n'est pas facile à aborder et reste taboue pour beaucoup de viticulteurs.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Sensibiliser les chefs d'entreprise au cours de leur carrière (professionnels à 5-10 ans de la retraite) par un conseil qui intègre une réflexion sur les conditions de transmissibilité d'une exploitation.</p> <p>Aider les viticulteurs à préparer la transmission de leur entreprise.</p> <p>Définir des schémas de transmission pour les entreprises</p> <p>Faciliter les transmissions.</p> <p>Favoriser le nombre et la diversité des metteurs en marché</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>1- Réalisation d'entretiens transmissibilité</p> <p>Cet accompagnement sera réalisé par un binôme associant des compétences de stratégie d'entreprises ou de production et de transmission.</p> <p>- <u>1^{ère} visite</u> et réalisation d'une synthèse par le <u>binôme de conseillers</u> : 1 conseiller d'entreprise ou production et 1 conseiller transmission (1 journée x2 = temps en entreprise et temps de préparation et de synthèse)</p> <ul style="list-style-type: none">constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions... <p>- Compte-rendu et échanges en binôme sur le plan d'actions (1/2 journée x 2)</p> <p>- <u>2^{ème} visite</u> (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">échange avec le chef d'entreprise sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner. <p>- <u>Suivi de mise</u> en œuvre des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u></p> <p>- <u>3^{ème} visite</u> ou contact (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">bilan, vérification de la mise en place du plan d'action, point sur l'avancement des démarches. <p>Soit 3,5 jours dont 2,5 jours conseillers transmission et 1 jour conseiller d'entreprise et/ou production.</p> <p>L'intervention du conseiller entreprises /production sera à apprécier au cas par cas selon le besoin.</p> <p>2- Etat des lieux des schémas de transmission auprès des chambres consulaires</p>

	<ul style="list-style-type: none"> réunion d'échanges avec les CCI et CMA sur les dispositifs qu'ils utilisent pour accompagner les entreprises de leur secteur dans leur transmission. synthèse des dispositifs transposables à la viticulture s'il en existe <p>3- Réalisation d'une boîte à outils de financement</p> <ul style="list-style-type: none"> travail en cours diffusion de ces outils <p>4- Réflexion sur le foncier lors des cessions d'activité Relais d'information sur les démarches alternatives d'acquisition et de portage de foncier</p> <p>Améliorer la communication des transactions de foncier et d'achat d'exploitations (notification SAFER / mandat SAFER) à l'ensemble des vignerons par l'intermédiaire des fédérations viticoles (FAV 37, FAV 41 et FUVV) et aux organismes les accompagnant (point accueil transmission, répertoire départ/installation ...)</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	1, 2, 3 : Chambres d'agriculture
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Evolution du nombre de transmission d'entreprises viticoles Maintien cohérent du nombre d'exploitation <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombres d'accompagnements réalisés
6. Calendrier de mise en œuvre	2019-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1, 2, 3 : Chambres d'agriculture 4 : ARFV
8. Partenariat	Filière
9. Coût total estimé	<p>1- surestimation du nombre d'entretien lors de la mise en place du CAP : passage de 30 à 15 entretiens. 15 entretiens à 3.5 j X 550 € soit 28 875 €</p> <p>2- 10 jours à 550 € soit 5 500 €</p> <p>3 – Réalisation d'outils de communication : 5 jours à 550 €/j = 1 100 € et 1 000 € de prestations</p>
10. Aide Régionale	<p>1 : 50 % : 14 437.50 €</p> <p>2 : Pas de demande d'aide sur la durée du CAP</p> <p>3 : Pour mémoire, dans le cadre de la convention annuelle CRA-CVL/Région</p> <p>4 : Dans le cadre de la convention annuelle d'animation ARFV/région</p>
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe C : Accompagner la filière dans la transition agro-écologique

Action C.1 : « Accompagner les viticulteurs aux changements de pratiques »

1. Contexte et problématique de la filière	La viticulture durable, qui incite à des pratiques agricoles raisonnées, a pour finalité d'assurer la pérennité du vignoble et un revenu à l'agriculteur par une production régulière et de qualité, tout en préservant l'environnement et l'homme.
2. Objectifs de la filière	Concilier le développement économique de la filière et le développement durable
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Encourager l'innovation : Evolution des pratiques individuelles et/ou collectives ; <ol style="list-style-type: none">1. Mise en place d'un observatoire de la viticulture durable pour permettre au viticulteur de se situer localement et à la filière de se situer collectivement2. Transfert d'information technique : Diffusion des outils existants et des résultats d'expérimentations (ex Techniloire, CA,...)3. Formation des vigneron et des salariés sur les thématiques d'évolution des pratiques.4. Aides aux coûts des diagnostics et certification (voir fiche A4)5. Aides aux investissements matériels pour favoriser le changement de pratique (voir fiche A4)6. Améliorer la diffusion des offres de formation via les Syndicats viticoles /VinOpôle... Favoriser le dialogue intra filière et Interfilière <ol style="list-style-type: none">7. Organiser un séminaire des élus responsables des structures de la filière (fédérations, ODG, CA, VinOpôle...) pour présenter toutes les démarches environnementales. Recenser leurs manières et leur volonté de communiquer au sein de leur structure.8. Communiquer à l'ensemble de la filière les éléments du point 1 de cette action.
4. Bénéficiaire de la subvention	7 : VinOpôle
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : <ul style="list-style-type: none">- Evolution des pratiques vers le développement durable Indicateurs de suivi : <ul style="list-style-type: none">- Nombre de nouvelles certifications environnementales- nombres d'investissements pour le changement de pratiques.
6. Calendrier de mise en œuvre	2018/2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1 : CRVD/Interprofessions 2 : interprofessions / chambres d'agriculture / VinOpôle 3 : chambres d'agriculture, groupe formation et viticulture durable du VinOpôle.

	6 : Chambres d'agriculture, Syndicats viticoles, VinOpôle 7 et 8 : groupe viticulture durable du VinOpôle
8. Partenariat	Terra Vitis Loire, Techniloire, VEGEPOLYS
9. Coût total estimé	7 et 8: journée régionale (voir fiche E1)
10. Aide Régionale	7 et 8 : journée régionale (fiche E1)
11. Participation autres financeurs	Pour mémoire : Diagnostic Agro Ecologie ACTA du gouvernement http://agriculture.gouv.fr/le-diagnostic-agro-ecologique-de-votre-exploitation-en-ligne

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe C : Accompagner la filière dans la transition agro-écologique

Action C.2 : « Communiquer sur l'évolution des pratiques agro-environnementales »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La filière viticole connaît une mutation des pratiques vers la viticulture durable. Ce changement s'accélère avec la mise en place de mesures issues des Etats Généraux de l'Alimentation.</p> <p>Cette évolution implique un changement dans les mentalités et dans les méthodes de travail.</p> <p>Sous l'impulsion du CNIV, les Interprofessions ont créé un Centre de Ressources – Viticulture Durable (CRVD) dont la vocation est de rassembler les différents acteurs de la filière viticole à l'échelle du bassin (Interprofessions, CVVL, UMLV, chambres, IFV, Loirevinbio) afin de faire savoir les progrès de la filière en matière de Développement Durable.</p> <p>Cette mission viticulture durable, à partir d'un recensement des pratiques existantes, doit s'amplifier à l'avenir au sein des interprofessions par la mise en place d'un plan filière issues des EGA, avec des engagements en faveur de l'environnement à l'échelle du bassin.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>Expliquer les bonnes pratiques en termes de respect de l'environnement Savoir communiquer sur ce qui est fait et pourquoi Anticiper et gérer les éventuels conflits avec les riverains</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Rédiger un argumentaire et communiquer auprès des pouvoirs publics locaux et de la société de proximité</p> <ol style="list-style-type: none">1. Recensement des pratiques et des réalisations concrètes2. Elaborer des fiches progrès (témoignage /portrait)3. Rédaction de plaquette économique et environnementale <p>Former les professionnels (référents) à la prise de parole pour faire valoir les progrès</p> <ol style="list-style-type: none">4. Communication auprès des vignerons5. Organiser des rencontres avec les mairies et les riverains6. Identifier des médiateurs en cas de besoin <p>Valoriser les paysages et la biodiversité</p> <ol style="list-style-type: none">7. Recenser et communiquer les guides existants8. Favoriser l'implantation des haies en favorisant les actions collectives (voir fiche A4)
4. Bénéficiaire de la subvention	2. CRVD /Interprofessions
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Perception des progrès de la filière par la société <p>Indicateurs de suivi : réalisation d'un argumentaire</p> <ul style="list-style-type: none">- Formation des professionnels référents- Communication des guides sur la paysage et biodiversité

6. Calendrier de mise en œuvre	2018/2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	1 : CRVD 2 : CRVD 3 : CRVD 4 : CRVD /Interprofession 5 et 6 : FAV/FUVC/ODG 7 : IFV 8 : les vignerons
8. Partenariat	Terra Vitis Loire / VinOpôle / Bio Centre
9. Coût total estimé	4. 10 000 €
10. Aide Régionale	4. Pas de demande de subvention sur la durée du CAP
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe D : Accompagner la filière dans les transitions par la recherche et l'expérimentation

Action D.1 : « Pérenniser le VinOpôle »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>S'appuyer sur les compétences existantes en termes de recherche (fondamentale et appliquée) de développement et de formation (initiale et continue) et contribuer à développer des thématiques innovantes, telles sont les ambitions actuelles du VinOpôle.</p> <p>Depuis la genèse du projet en 2009, un long chemin a été parcouru et c'est dorénavant un bâtiment, inauguré en 2013, et une structuration juridique sous forme d'association qui compose le VinOpôle. Le Comité de Pilotage, organisé chaque année et regroupant les 26 partenaires, est dorénavant remplacé par une Assemblée Générale, suite à la structuration du VinOpôle en association Loi 1901. L'organisation est revue autour d'un bureau, constitué de 4 membres fondateurs et 3 autres partenaires. L'essentiel de l'activité des trois dernières années a été concentré sur l'organisation du réseau de partenaires et le développement du travail collaboratif, ainsi que sur la communication.</p> <p>Le réseau VinOpôle est récent. La structure doit gagner en sécurité financière.</p>
2. Objectifs de la filière	<p>L'objectif du réseau est de :</p> <p>Favoriser l'émergence d'actions concertées en apportant une meilleure connaissance de la filière et de ses enjeux afin de développer des outils pouvant bénéficier directement aux professionnels du vin.</p> <p>Favoriser l'innovation en impliquant l'ensemble de la filière régionale sur les plans techniques, économiques et pédagogique.</p> <p>Favoriser la concertation par l'émergence de projets collaboratifs entre les professionnels et les organismes scientifiques et techniques.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>L'aide au fonctionnement et à l'animation du VinOpôle est un point essentiel à l'évolution du réseau. Le VinOpôle est constitué de groupes de travail dont les thématiques s'articulent autour de trois grands axes d'études :</p> <ul style="list-style-type: none">* Viticulture durable* Vins terroirs et patrimoine* Economie du vignoble <p>A ces axes s'ajoute un groupe de travail transversal porté sur l'aspect formations.</p> <p>Le VinOpôle est dirigé par un Président accompagné d'un directeur qui ont la responsabilité de la bonne conduite par le réseau des missions du pôle de compétence.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	VinOpôle
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none">- Rapport annuel du VinOpôle <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none">- Nombre de réunions pour chacun des groupes- Evolution du nombre d'adhérents

6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	VinOpôle
8. Partenariat	ARFV, Chambre agriculture, universités, centres de gestion, banques , VEGEPOLYS
9. Coût total estimé	
10. Aide Régionale	En 2018, l'accompagnement du VINOPOLE (direction et animation des groupes) se fera hors du CAP à travers un programme innovation/expérimentation.
11. Participation autres financeurs	

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe D : Accompagner la filière dans les transitions par la recherche et l'expérimentation

Action D.2 : « Soutenir les compétences et les capacités de recherche et développement »

1. Contexte et problématique de la filière	<p>La recherche, l'expérimentation, le développement sont des outils indispensables à l'adaptation du vignoble aux exigences de qualité réclamées par les marchés. En Région Centre Val de Loire, la profession bénéficie de la présence forte d'organismes techniques (Institut Français de la Vigne et du Vin, SICAVAC, Chambres d'Agriculture, Lycées viticoles) et également du soutien de la recherche en amont avec l'Université de Tours et d'Orléans.</p> <p>Le tout mis en réseau par le VinOpôle.</p>
2. Objectif de la filière	<p>Compte tenu des nombreuses évolutions auxquelles est confrontée la viticulture, tant sur le plan technique que sur les modes de consommations et les attentes en termes de qualité de produit et du respect environnemental, le développement de programmes d'expérimentations apparaît essentiel pour la filière régionale.</p>
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	<p>Les thématiques d'actions de recherche et d'expérimentation seront proposées par les organismes du réseau VinOpôle et validées par les professionnels. L'ensemble des actions sera présenté au conseil technique de bassin pour être priorisé.</p> <p>Les axes d'études prioritaires de la filière sont en lien avec les thématiques abordées dans les groupes de travail du VinOpôle. La liste ci-dessous non exhaustive pourra être complétée durant le développement du cap 3^{ème} génération.</p> <ul style="list-style-type: none">• Amélioration et gestion du potentiel de production ;• Diminution des intrants, notamment des produits phytosanitaires ;• Adaptation aux changements climatiques (contraintes hydriques et thermiques, bioagresseurs etc.), règlementaires et sociétaux ;• Adaptation des produits aux marchés.• ... <p><u>Le projet VITIFUTUR</u></p> <p>En réponse aux défis agroécologiques, le projet VITIFUTUR vise à une reconception globale de l'itinéraire viticole dès la plantation pour créer un nouveau vignoble résilient pour faire face aux changements futurs.</p> <p>VITIFUTUR permettra de préparer l'avenir du vignoble ligérien sur deux lieux complémentaires dans leur configuration. L'un axé sur les techniques et les outils les plus innovants à Amboise et l'autre axé sur des aménagements paysagers et les pratiques agroécologiques à l'échelle d'un territoire à Vendôme. Ce projet entre parfaitement dans les axes d'études prioritaires de la filière.</p>

	<p>La recherche expérimentation est un outil à disposition de l'ensemble du plan d'action du Cap filière 3ème génération et les actions techniques proposées peuvent apporter une contribution spécifique pour chaque thématique abordée dans le programme d'actions.</p> <p>La mesure 1.2 du plan de développement rural encourage le transfert par l'aide à la diffusion de connaissance et aux actions d'informations des acteurs de la filière viticole.</p>
4. Bénéficiaire de la subvention	Organismes de recherche et d'expérimentation
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	<p>Indicateurs de résultat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Adaptation des pratiques à l'évolution des contextes <p>Indicateurs de suivi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'expérimentations mise en œuvre en région centre Val de Loire
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	IFV Val de Loire
8. Partenariat	Chambres d'agriculture départementales, IFV Amboise, VinOpôle, VEGEPOLYS
9. Coût total estimé	<p>Expérimentation : 1 600 000 €</p> <p>Transfert par l'aide à la diffusion de connaissance et aux actions d'informations : 48 000 €</p>
10. Aide Régionale	400 000 € (dont 9 600 € pour les opérations de transfert)
11. Participation autres financeurs	<p>Interloire, France Agrimer</p> <p>FEADER : enveloppe estimée de 38 400 €</p>

CAP Viticulture 3G (12/10/2018 –11/10/2022)

Axe E : Communiquer et informer

Action E.1 : « Piloter et communiquer sur le projet de territoire »

1. Contexte et problématique de la filière	Permettre à l'ARFV de coordonner le programme d'actions régional viticulture arrêté pour décliner la politique du CAP'filière. Les chefs d'entreprise n'ont pas tous connaissance du dispositif CAP'filière et des actions inscrites dans le projet.
2. Objectifs de la filière	Coordonner et suivre l'état d'avancement des actions Communiquer sur le projet de filière et ses actions
3. Contenu de l'action + public cible si différent du bénéficiaire de la subvention	Pilotage du projet La mise en œuvre du CAP'Filière nécessite un travail d'animation qui devra être confié à une personne chargée de : - superviser et coordonner l'ensemble du programme d'actions - négocier les actions avec les organismes impliqués et les financeurs - préparer les arbitrages à soumettre aux responsables professionnels - informer sur le projet et son avancement - recueillir les besoins - évaluer les actions et si nécessaire faire évoluer certaines actions (notamment à l'occasion du bilan à mi-parcours) - animer le comité de filière (convocation, compte-rendu, logistique, etc.) Communication 1- Signature du CAP et outils de communication (plaquette, kakémonos...) 2- Journées régionales (transmission, diffusion CES/SICAVAC, séminaires de présentation des démarches environnementales auprès des élus de la filière)
4. Bénéficiaire de la subvention	ARFV
5. Indicateurs de résultats et indicateurs de suivi	Indicateurs de résultat : - Avancement des actions du projet - Réalisation des actions - Nombre de personnes destinataires de l'information Indicateurs de suivi : - Mise en place d'outils de communication et opérations de diffusion - signature du CAP 3G
6. Calendrier de mise en œuvre	2018-2022
7. Pilote de la mise en œuvre de l'action	ARFV
8. Partenariat	Ensemble des intervenants de la filière
9. Coût total estimé	Pilotage du projet 23 300 € /an soit 93 200 € sur 4 ans. Communication 1- Signature du CAP : 4 000 €

	<p>2- Outils de communication (plaquette de lancement du CAP, kakémons, jupe de table, oriflamme) : 3 000 €</p> <p>3- Surestimation du nombre et du coût des journées régionales : passage de 32 000 € à 14 000 €</p>
10. Aide Régionale	<p>Pilotage du projet : 80 % de 93 200 € = 74 560 € (pour mémoire aide animation des filières)</p> <p>Communication</p> <p>1- Prise en charge de 100% des dépenses externes plafonné à 4 000 € pour la journée</p> <p>2- Outils de communication : Pas de demande de subvention sur la durée du CAP.</p> <p>3- Journée régionale : 50% soit 7 000 € au lieu de 16 000€</p>
11. Participation autres financeurs	



Synthèse des consommations et disponibilités CAP filière viticulture "3ème génération" pour bilan à mi parcours 10 juillet 2020

N° action	Libellé action	Sous-action	Enveloppe INITIALE Région	Enveloppe FEADER	Reste Région au 10/07/20	Projet de consommation 2021/2022	Type action F: Fonct I: Invest	Enveloppe REVISEE après mi-parcours
AXE A : MAINTENIR LE POTENTIEL DE PRODUCTION ET LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES								
A.1	Pérenniser le vignoble		10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €	F	5 000,00 €
TOTAL A1			10 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €
A.2	Accompagner les acteurs de la filière dans une approche globale	Définition d'un cadre commun d'analyse globale du positionnement stratégique marché des IG	115 000,00 €	0,00 €	73 310,00 €	35 000,00 €	F	76 690,00 €
		Elaboration d'un outil informatique	825,00 €	0,00 €	825,00 €	0,00 €	F	0,00 €
		Accompagnement des viticulteurs dans l'amélioration de leur produits en adéquation avec la stratégie de l'IG	330 000,00 €	0,00 €	315 150,00 €	99 000,00 €	I	113 850,00 €
		Aide au conseil technique du Laboratoire de la CA 41	96 000,00 €	0,00 €	48 000,00 €	48 000,00 €	I	96 000,00 €
TOTAL A2			541 825,00 €	0,00 €	437 285,00 €	182 000,00 €		286 540,00 €
A.3	Accompagner les entreprises dans de nouveaux débouchés	Développer l'export	400 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €	115 000,00 €	F	400 000,00 €
		Diversifier l'offre de commercialisation	352 000,00 €	0,00 €	119 275,00 €	119 275,00 €	F	352 000,00 €
TOTAL A3			752 000,00 €	0,00 €	234 275,00 €	234 275,00 €		752 000,00 €
A.3 Bis	Plan de relance de la communication suite à la crise sanitaire	Stimuler l'intention d'achat Améliorer l'attractivité des Vins du Val de Loire, dans toutes ses composantes, vins issus de la viticulture biologique, HVE, conventionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 372,50 €	F	72 372,50 €
TOTAL A3 BIS			0,00 €	0,00 €	0,00 €	72 372,50 €		72 372,50 €
A.4	Accompagner les investissements	Soutenir les investissements matériels pour favoriser l'évolution des pratiques environnementales < 10 000 € et reprise PCAE	30 000,00 €	30 000,00 €	12 847,00 €	124 383,00 €	I	141 536,00 €
		conseil et appui technique collectif à la mise en place des aires de lavage	37 600,00 €	0,00 €	34 636,00 €	5 250,00 €	I	8 214,00 €
		Protéger son vignoble contre les aléas climatiques projet individuel et CUMA	544 050,00 €	544 050,00 €	-687 260,10 €	122 000,00 €	I	666 050,00 €
		Aide au diagnostic HVE	28 875,00 €	0,00 €	19 690,00 €	31 690,00 €	I	40 875,00 €
		Aide à la certification	34 000,00 €	0,00 €	30 281,00 €	65 281,00 €	F	69 000,00 €
TOTAL A4			674 525,00 €	574 050,00 €	-589 806,10 €	348 604,00 €		925 675,00 €
TOTAL AXE A			1 978 350,00 €	574 050,00 €	91 753,90 €	842 251,50 €		2 041 587,50 €

N° action	Libellé action	Sous-action	Enveloppe INITIALE Région	Enveloppe FEADER	Reste Région au 10/07/20	Projet de consommation 2021/2022	Type action F: Fonct I: Invest	Enveloppe REVISEE après mi-parcours
AXE B : PLACER L'HUMAIN AU CŒUR DES ENTREPRISES VITI-VINICOLES								
B.1	Communiquer positivement sur l'attractivité du territoire, la filière viticole et ses métiers	Elaboration d'un guide institutionnelle de la filière	4 000,00 €	0,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	F	4 000,00 €
		Elaboration d'un guide économique de la filière	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	F	0,00 €
		Rédaction d'un argumentaire positif , réalisation d'un support vidéo	3 000,00 €	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €	F	3 000,00 €
		Promotion des métiers de la filière viticole	16 000,00 €	0,00 €	16 000,00 €	8 000,00 €	F	8 000,00 €
		Constitution d'un réseau ambassadeur	825,00 €	0,00 €	825,00 €	0,00 €	F	0,00 €
TOTAL B1			28 825,00 €	0,00 €	28 825,00 €	15 000,00 €		15 000,00 €
B.2	Gérer la ressource Humaine	Recensement des dispositif RH existants, enquête exploitants salariés,	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	F	3 000,00 €
		Recensement des bonnes pratiques	4 000,00 €	0,00 €	2 350,00 €	0,00 €	F	1 650,00 €
		Organisation "Les assises de l'emploi en viticulture"	4 500,00 €	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	F	0,00 €
TOTAL B2			11 500,00 €	0,00 €	6 850,00 €	0,00 €		4 650,00 €
B.3	Trouver et accompagner les futurs installés	Etude de vivier de candidats,définition des cibles	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	8 500,00 €	F	8 500,00 €
		Tenue d'un stand	8 875,00 €	0,00 €	7 500,00 €	6 125,00 €	F	7 500,00 €
		Réflexions sur l'opportunités d'espace test	8 500,00 €	0,00 €	8 500,00 €	0,00 €	F	0,00 €
		constitution d'un réseau de référents	1 375,00 €	0,00 €	1 375,00 €	1 375,00 €	F	1 375,00 €
		Elaboration d'un kit de bienvenue	1 375,00 €	0,00 €	1 375,00 €	1 375,00 €	F	1 375,00 €
TOTAL B3			28 625,00 €	0,00 €	27 250,00 €	17 375,00 €		18 750,00 €
B.4	Accompagner les chefs d'entreprise dans leur transmission	Réalisation d'entretiens de transmissibilité	28 875,00 €	0,00 €	22 687,50 €	8 250,00 €	F	14 437,50 €
		Etat des lieux des schéma de transmission	2 750,00 €	0,00 €	2 750,00 €	0,00 €	F	0,00 €
TOTAL B4			31 625,00 €	0,00 €	25 437,50 €	8 250,00 €		14 437,50 €
TOTAL AXE B			100 575,00 €	0,00 €	88 362,50 €	40 625,00 €		52 837,50 €

N° action	Libellé action	Sous-action	Enveloppe INITIALE Région	Enveloppe FEADER	Reste Région au 10/07/20	Projet de consommation 2021/2022	Type action F: Fonct I: Invest	Enveloppe REVISEE après mi-parcours
AXE C : ACCOMPAGNER LA FILIERE DANS LE TRANSITION AGRO-ECOLOGIQUE								
C.2	Communiquer sur l'évolution des pratiques agro-environnementales	Communication auprès des vignerons	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	F	0,00 €
TOTAL C2			5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €
TOTAL AXE C			5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €		0,00 €
AXE D : ACCOMPAGNER LA FILIERE DANS LES TRANSITIONS PAR LA RECHERCHE ET L'EXPERIMENTATION								
D.2	Soutenir les compétences et les capacités de R&D	Actions de recherche et d'expérimentations	390 400,00 €	0,00 €	138 318,00 €	138 318,00 €	I	390 400,00 €
		Transfert	9 600,00 €	38 400,00 €	3 019,35 €	3 019,35 €	I	9 600,00 €
TOTAL D2			400 000,00 €	38 400,00 €	141 337,35 €	141 337,35 €		400 000,00 €
TOTAL AXE D			400 000,00 €	38 400,00 €	141 337,35 €	141 337,35 €		400 000,00 €
AXE E : COMMUNIQUER ET INFORMER								
E.1	Piloter et communiquer sur le projet de territoire	Signature du cap	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	F	4 000,00 €
		Outils de communication (kakémonos, plaquette...)	1 500,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	F	0,00 €
		Journées régionales	16 000,00 €	0,00 €	14 388,00 €	5 388,00 €	F	7 000,00 €
TOTAL E1			21 500,00 €	0,00 €	15 888,00 €	5 388,00 €		11 000,00 €
TOTAL AXE E			21 500,00 €	0,00 €	15 888,00 €	5 388,00 €		11 000,00 €
TOTAL CAP FILIERE VITICULTRE 3G			2 505 425,00 €	612 450,00 €				2 505 425,00 €
Validation au Comité de filière du 06/11/19 du transfert de 122 000 € de la fiche A2 vers A4				Maquette initiale				
			Crédits Inv	1 466 525,00 €				
			Crédits Fct	1 038 900,00 €				